Mémo de rentrée

Chers parents, pour cette nouvelle rentrée veuillez noter :

Que les locaux de la garderie sont désormais situés impasse du Cormelet

• Les familles séparées qui le souhaitent peuvent mettre en place une gestion différenciée des services périscolaires en fonction du calendrier de garde alternée :

Pour cela, veuillez adresser un courrier individuel/ ou commun signé de chaque parent indiquant le calendrier précis de garde et le mode de facturation que vous souhaitez mettre en place pour l'année scolaire 2023-2024.

Les courriers peuvent être soit déposés à la mairie soit directement sur le portail famille en pièce justificative / enfant / courrier Garde alternée.

Vous devez refaire une demande tous les ans même si elle est à l'identique de l'année passée.

• Comme à chaque rentrée, les tarifs des services périscolaires évoluent ! nous vous invitons à les consulter sur le règlement des services périscolaires.



NB! Le tarif de la cantine est calculé en fonction du quotient familial

Pensez à transmettre votre attestation de QF de la CAF via le portail famille dès le mois de septembre 2023

• Les conditions de réservation changent elles-aussi : à compter de septembre 2023 les familles débitrices ne pourront plus effectuer de réservations



Pour ne pas risquer de ne pas avoir accès aux services périscolaires, et pour plus de tranquilité vous pouvez opter pour le prélèvement automatique

Pour cela, veuillez transmettre votre RIB/IBAN via le portail famille



